

Travaux forestiers

RNCP38391 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	213
Formacode(s)	21043
Code(s) ROME	A1205, A1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

31 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 31 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE FORESTIER DE LA REGION P.A.C.A.	304199995 00016	Former et organiser l'évaluation
ENSEIGNEMENT PROMOTION AGRICOLE GENERAL	775804560 00016	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DU LOIRET	194500948 00048	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA HAUTE CORREZE	191900877 00017	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	198810707 00010	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE DIGNE - CARMEJANE	190400564 00018	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE PAMIER (EPLEFPA)	190900225 00011	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE POITIERS-VENOURS	198607186 00014	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT DE GENECH	783626260 00039	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	197110687 00013	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 31 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38391-travaux-forestiers/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Différents enjeux ont été identifiés :

- La nécessité d'adapter la spécialité « forêt » du certificat d'aptitude professionnelle agricole aux évolutions du métier et du secteur des travaux forestiers.
- La prise en compte des enjeux liés à la sécurité au travail
- La mise en œuvre de démarches agroécologiques en lien avec les politiques publiques portées par le MAA et notamment le plan Enseigner à Produire Autrement 2 (EPA 2).

Le paysage professionnel se caractérise notamment par :

- Une évolution de la gestion forestière en lien avec le développement durable des forêts,
- Une nécessaire adaptation des forêts au changement climatique,
- La prise en compte de la multifonctionnalité des forêts et des attentes sociétales,
- L'accroissement de la mobilisation du bois,
- Le développement des nouvelles technologies et des exigences réglementaires en matière de sécurité.

ACTIVITÉS VISÉES

L'ouvrier forestier réalise les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières. Il assure la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillage, élagage, balivage ...). Il peut être amené à réaliser l'abattage des arbres. Il peut participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, mais aussi à l'aménagement de structure d'accueil du public.

Le bûcheron est spécialisé dans les opérations d'abattage et de façonnage des arbres. Il répond à des impératifs de production (délais, volume de bois coupé ...) en appliquant les règles de sécurité et dans le respect de l'environnement. Il peut être amené à travailler en interactivité avec les engins forestiers présents sur le chantier.

Activités visées :

1- Organisation du travail

1.1- prend connaissance de la fiche de chantier

1.2- prend les consignes et au besoin les fait expliciter

1.3- prend connaissance du programme de la journée ou de la semaine établi par le responsable

1.4- localise le chantier à partir d'indications géographiques

1.5- prend en compte, suivant les consignes de son responsable, la réglementation et, le cas échéant, les cahiers des charges s'appliquant au travail, à la sécurité, à la protection de l'environnement

1.6- s'informe sur les conditions de réalisation de l'activité et prend connaissance des risques professionnels éventuels et des mesures préventives à prendre en compte dans le Document Unique d'Evaluation des Risques

1.7- achemine le matériel ou le réceptionne, le prépare, et vérifie son état de marche

1.8- se munit des consommables et du petit matériel de réparation nécessaire pour minimiser les interruptions de chantier

1.9- s'assure de la présence des matériels et équipement de sécurité

1.10- prend les premières dispositions en cas d'accident du travail

1.11- évalue sa production journalière et organise son travail en conséquence

2- Préparation et remise en état des chantiers

2.1- participe à la visite du chantier et prend connaissance des particularités d'accès à la parcelle et des clauses d'exploitation

2.2- effectue le balisage du chantier

2.3- réalise des travaux de nettoyage, de débroussaillage

2.4- remet en état le chantier et les abords après travaux (opérations manuelles)

3- Entretien du matériel

3.1- procède au nettoyage, à la vérification et au rangement des différents matériels, équipements et produits utilisés

3.2- met en œuvre les techniques d'affûtage

3.3- assure l'entretien courant et les petites réparations

3.4- effectue les réglages en fonction du travail à réaliser

3.5- trie et collecte les déchets issus de son activité conformément à la réglementation en vigueur dans le respect de l'environnement

4- Réalisation de travaux

4.1- mise en œuvre de travaux sylvicoles

- 4.2- mise en oeuvre de travaux de bûcheronnage
- 4.3- participe au débardage à l'aide de câbles
- 4.4- conditionne le bois de chauffage
- 4.5- participe à la production de plaquettes forestières
- 4.6- participe à un chantier d'élagage en qualité « d'homme de pied »
- 4.7- récolte des graines d'essences forestières et conditionner les semences
- 4.8- réalise ou entretient des petits ouvrages et équipements forestiers
- 4.9- réalise ou entretient des voies de circulation en milieu naturel
- 4.10- réalise, pose et entretient des équipements d'accueil du public en milieu naturel
- 4.11- prépare met en place des dispositifs de lutte contre l'érosion,
- 4.12- exécute des travaux d'entretien ou de préservation des milieux naturels (travaux spécifiques de génie écologique)
- 4.13- exécute des travaux d'entretien aux abords d'infrastructures spécifiques
- 4.14- peut réaliser des opérations d'entretien d'espaces verts
- 5- Communication
- 5.1- réalise les enregistrements relatifs à son travail, au suivi des chantiers , des consommables et aux équipements sur les supports prévus à cet effet
- 5.2- rend compte à son responsable des activités et des observations réalisées
- 5.3- alerte le responsable ou le spécialiste en cas d'aléa ou d'anomalie
- 5.4- alerte les secours en cas d'accident
- 5.5- fait valider par le supérieur avant exécution les changements de programme et les décisions en cas d'incident, d'anomalie ou d'aléa
- 5.6 informe l'utilisateur ou le client quant aux travaux qu'il réalise
- 5.7 peut participer à des réunions de chantier
- 5.8 peut contribuer à l'accueil et l'accompagnement dans l'entreprise ou le service de nouvelles personnes
- 5.9 peut proposer des améliorations pour optimiser le travail lors des chantiers
- 5.10 participe aux activités de la vie sociale ou professionnelle de la structure

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences générales

- CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- CG2- Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- CG3 - Interagir avec son environnement social
- CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Compétences professionnelles

- CP4- Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture
- CP4.1 - Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers
- CP4.2 - Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers
- CP5- Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel
- CP5.1 - Réaliser des opérations d'abattage
- CP5.2 - Réaliser des opérations de façonnage
- CP6- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations
- CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
- CP6.2 - Réaliser des travaux de réparations simples
- CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Blocs de compétences

RNCP38391BC01 — Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38391BC02 — Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38391BC03 — Interagir avec son environnement social

LISTE DE COMPÉTENCES

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38391BC04 — Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers
- Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38391BC05 — Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des opérations d'abattage
- Réaliser des opérations de façonnage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38391BC06 — Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
- Réaliser des travaux de réparations simples

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38391BC07 — Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

En France, dans les forêts publiques ou privées, 8 000 entreprises de travaux forestiers et 15 000 salariés exercent

des travaux de sylviculture-reboisement et d'exploitation forestière.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ouvrier forestier
Ouvrier polyvalent forestier
Ouvrier polyvalent sylviculteur
Bûcheron,
Homme de pied

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Inadéquation géographique, Non-durabilité de l'emploi
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 695
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	39 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi la préparation prévue aux articles D. 811-147 à D. 811-147-3

ou

avoir 18 ans

et justifié avoir occupé un emploi d'ouvrier qualifié dans un secteur professionnel en rapport avec la spécialité du diplôme pendant l'équivalent d'au moins deux années à temps plein à la date du début des épreuves.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, organisateur de l'examen. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A de l'enseignement agricole public.

Il est composé d'enseignants des établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une spécialité préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole pour les deux tiers au maximum et de professionnels représentant les emplois visés par les spécialités du diplôme.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 062 €
Selon la branche	6 056 € – 9 036 €

Prise en charge	Branches concernées
7 062 €	Valeur par défaut · 207 branches
9 036 €	CPNE de l'agriculture, CPNE des scieries agricoles et des exploitations forestières
6 056 €	CPNE du négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers, CPNEFP de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire
7 877 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 246 €	CPNEFP de la Mutualité Sociale Agricole

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible	31/12/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP25091

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38391/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	8 866 € – 10 400 €
Durée	1150 – 1226 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	29
Organismes gestionnaires (CFA)	25
Organismes formateurs	27
Régions couvertes	13
Départements couverts	24
Organismes certifiés Qualiopi	27
Sessions	de 08/2025 à 06/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).